

DATE DE PUBLICATION : 29 août 2008

## Le premier acheteur de l'Organisation et Informatique

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée le 2 juillet 2004 ;

Vu la délégation de pouvoirs du secrétaire général donnée le 27 juillet 2006 ;

Vu la délégation de pouvoirs de l'adjoint au secrétaire général pour l'Organisation et Informatique donnée le 13 novembre 2006 ;

En cas d'absence et d'empêchement du premier acheteur à la direction de l'Organisation et Informatique, M. Alain BUSAC, délégation permanente est donnée à M. François CHEVALLIER-MAMES, délégué aux Achats informatiques, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tout document de nature à engager la Banque pour les marchés informatiques relatifs aux activités de l'Organisation et Informatique dont le montant est compris entre 15 000 € HT et 90 000 € HT.

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Marie-Hélène CHEVALHIER, M<sup>me</sup> Gisèle VANCANEGHEM et M. Stéphane BLANDIN, acheteurs à la direction de l'Organisation et Informatique, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tout document de nature à engager la Banque, pour les marchés relatifs aux activités de l'Organisation et Informatique dont le montant est inférieur à 15 000 € HT.

Fait à Paris, le 27 août 2008

Alain BUSAC